MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2022-18

Extrait du registre des délibérations

Séance du 28 mars 2022

L'an deux-mil-vingt-et-deux le vingt-huit février à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle d'animation de la commune sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice :

15

Nombre de Membres présents :

13

Nombre de Membres Votants :

15

Date de la Convocation: 24 mars 2022

<u>Présents</u>: M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Sylvain BELFIS, M. Franck BOUVARD, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, , Mme Laurie PASCAL.

Excusé: Mme Sandra RUCH (ayant donné procuration à Mme Laurie Pascal) M. Bruno BOURY (ayant donné procuration à M. Gary Leroux)

Secrétaire de séance : Mme Annick Falcand

BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2022 (BUDGET GENERAL)

Monsieur Gary Leroux, Maire, demande à l'Assemblée de se prononcer sur le Budget Primitif de l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les propositions qui peuvent se résumer

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats Reportés 2021	2 083.72			217 388.57
Crédits votés 2022	261 860.00	254 386.72	900 547.57	683 159.00
Restes à Réaliser 2021	17 133.00	26 690.00		
Total du Budget 2022	281 076.72	281 076.72	900 547.57	900 547.57

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le Budget Primitif 2022 tels que résumé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits. Pour extrait conforme,

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire Reçue en Préfecture le 08/04/2022

Publiée le 11/04/2022

Le Maire, G LEROUX Accusé de réception en préfecture 001-210102299-20220328-2022-19-BF

Date de télétransmission : 08/04/2022

Date de réception préfecture : 08/04/2022